



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion restreinte du 03/09/2026

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H et envoyé sur l'adresse électronique secretariat@district75foot.fff.fr.
Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

Courriels de CA PARIS 14 et de ESPERANCE PARIS 19 au sujet d'une demande de report de la journée de championnat Seniors prévue les 5 et 6 septembre.

Après avoir pris note des courriels, la commission constate qu'à ce jour, aucun arrêté ni de la préfecture ni de la SDJES n'est parvenu au District en lien avec une potentielle vigilance caniculaire pour ce week-end.

La journée de championnat prévue le week-end du 5 et 6 septembre est donc maintenue.

Match n°56606449 MFC / ASSOCIATION PEROU EN BLEU D3 Poule A du 05/09/26

Courriel de L'ASSOCIATION LE PÉROU EN BLEU du 28/08/2026 demandant l'inversion de la rencontre à la suite de la fermeture du parc des sports du Tremblay le week-end du 05/06 septembre.

La commission, constatant la réponse favorable du club adverse par mail le 03/09/2026, accorde l'inversion de la rencontre,

U16

Courriel de JEUNESSE SPORTIVE DE PARIS 10 du 02/09/2026 demandant de mettre l'équipe des U16 en forfait.

La commission entérine le désengagement du club JEUNESSE SPORTIVE DE PARIS 10 pour les U16, et lui inflige une amende de 150€ (Cf. annexe financière).

DEMANDES DE DEROGATIONS ANNUELLES

Courriel de l'AS Paris du 25/08/2026 demandant une dérogation pour l'éclairage du terrain Nelson Mandela dont le classement arrive à échéance le 18/10/2026,

Conformément à l'article 39.1 des R.S.G du District 75, le club peut continuer à évoluer régulièrement sur cette installation sportive jusqu'au terme de la saison en cours si une confirmation de classement a bien été demandée.

La commission autorise donc le club de l'AS PARIS d'utiliser le terrain Nelson Mandela.

Courriel de SOLITAIRES PARIS EST FC du 30/08/2026 demandant une dérogation sur la saison 2026/2027 pour jouer les rencontres des équipes citées ci-dessous aux horaires indiqués, en accord avec les équipes résidentes qui sont en alternance sur les terrains nommés.

CRITERIUM (SAMEDI)

U10 - coup d'envoi 10H

U11 - Coup d'envoi 11H15

U12 Critérium régional Espoir - Poule C - Coup d'envoi 12H

Stade Jules Ladoumègue - Terrain d'honneur

EQUIPES JEUNES (SAMEDI)

U15F R1 - Poule unique - Coup d'envoi 13H30

U14 R3 - Poule B - Coup d'envoi 15H30

Stade Jules Ladoumègue - Terrain d'honneur

U18F R2 - Poule A - Coup d'envoi 15H00

Stade Jules Ladoumègue - Terrain n°2

EQUIPES JEUNES (SAMEDI)

U14 D4 - Poule C - Coup d'envoi 13h30

U14 D2 - Poule B - Coup d'envoi 15h30

Parc des sports de Bobigny - Terrain n°1

U13 Critérium - Coup d'envoi 12H00

U13 Critérium à 11 - Coup d'envoi 13H00

Parc des sports de Bobigny - Terrain n°5

La commission a accordé la dérogation sur la saison 2026/2027 pour jouer les rencontres aux horaires souhaités.